Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_112-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-112

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Convention de superposition d'affectations pour permettre le déploiement du service des vélos Breizhgo en gare de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030 :
Orientation stratégique n°5 "Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Arnaud Favé

L'intermodalité entre le vélo et les 3 modes du réseau BreizhGo (train, car et bateau) constitue une priorité du Plan vélo de la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_112-DE

Dans le cadre de son Plan vélo, la Région Bretagne travaille sur un projet de stations de location de vélos électriques en libre-service en gares : les vélos BreizhGo.

Les vélos BreizhGo ont vocation à proposer un nouveau service aux usagers du réseau BreizhGo, leur permettant, à la descente du train ou du car, de parcourir les derniers kilomètres qui séparent la gare de leur destination finale (lieu de travail, de RDV pro, d'études, de stage, etc.)

Ce projet s'inscrit en complément des actions déjà engagées ou soutenues par la Région afin de favoriser l'intermodalité entre vélo et transports en commun : abris vélos sécurisés en gares, adaptation des matériels roulants pour améliorer les conditions d'emport des vélos à bord, dispositif de réservation estivale vélo + TER, soutien aux projets d'aménagements cyclables en rabattement vers les gares, etc.

La mise en œuvre de ce nouveau service est prévue à l'automne 2026. La Région a confié la fourniture et l'exploitation du service au prestataire ECOVELO. Elle est maitre d'ouvrage du projet et en assure le financement.

Une quinzaine de gares ont d'ores et déjà été identifiées, dont la gare de Morlaix.

L'emplacement de la station de location de vélos électriques en libre-service a été défini en partenariat avec la SNCF et les collectivités (Ville de Morlaix et Morlaix Communauté) et a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France le 27 février 2026. Il sera situé à proximité immédiate de la passerelle.

Des travaux d'aménagement ainsi que l'installation de nouveaux équipements doivent être réalisés sur le site au cours de l'été afin de permettre le déploiement du service.

Il est nécessaire au préalable de résilier le contrat non constitutif de droits réels portant occupation d'un emplacement en gare de Morlaix, conclu le 18 janvier 2018, avec prise d'effet au 1er octobre 2017 pour une durée de vingt ans, par lequel SNCF Gares & Connexions a autorisé Morlaix Communauté à occuper une partie du parvis de la gare de Morlaix pour son aménagement (passages piétons, pied de passerelle, ascenseur et réseaux).

En effet, cette convention prévoit une occupation exclusive par Morlaix Communauté, ce qui n'est pas compatible avec l'exploitation des vélos BreizhGo par la Région Bretagne.

Afin de permettre la coexistence des différents usagers et de maintenir les conditions actuelles d'utilisation de l'espace, une convention de superposition d'affectations (CSA) portant sur une dépendance du domaine public de SNCF Gares & Connexions doit se substituer à la convention d'occupation temporaire actuellement en vigueur.
La convention de superposition d'affectations est consentie à titre gratuit. Elle prendra effet à compter de sa signature et s'appliquera tant que le bien supportera l'affectation supplémentaire et que cette dernière demeure compatible avec l'affectation ferroviaire du bien.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la résiliation de la convention d'occupation temporaire d'une partie du parvis sud de la gare de Morlaix, cadastré section BL n° 293p, actuellement en vigueur entre SNCF Gares & Connexions et Morlaix Communauté.**
- **d'approuver la convention de superposition d'affectations portant sur une dépendance du domaine public de SNCF Gares & Connexions, parcelle cadastrée section BL n° 293 à Morlaix, consentie à titre gratuit, entre SNCF Gares & Connexions, la Région Bretagne et Morlaix Communauté.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_112-DE

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de superposition d'affectations ainsi que tout document s'y rapportant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot